



Avis du Comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail relatif à la demande de campagne océanographique du N/O KAHAROA II, présenté par la NIWA, Nouvelle-Zélande

Le Comité scientifique du PNMC a été sollicité le 4 mars 2024 par le service gestionnaire du Parc, pour avis sur une demande d'autorisation de travaux scientifiques dans les eaux du parc naturel de la mer de Corail.

Cette demande est rattachée à une campagne océanographique du N/O Kaharoa II de la NIWA dont l'objet est le déploiement de flotteurs ARGO sur le trajet du navire depuis son lieu de construction (Espagne, Vigo) jusqu'à son lieu de rattachement la Nouvelle-Zélande.

Le Kaharoa II traversera la ZEE de Nouvelle-Calédonie où il est prévu le déploiement de 4 flotteurs ARGO.

Le dossier indique clairement le partage des données avec la communauté scientifique : « *The data from these programmes are all freely available and consequently France and New Caledonia will have unlimited access to the data and the benefits these programmes provide to the world community.* » et fait état de la contribution du déploiement de ces flotteurs ARGO aux divers programmes s'intéressant à la variabilité du climat et les prédictions (CLIVAR ; GOOS...). Enfin, plusieurs scientifiques français collaborent à ce programme au côté d'autres nations, le point contact étant l'Ifremer (technopole Brest-Iroise).

En ce qui concerne le Parc, le déploiement des 4 flotteurs viendra avantageusement compléter ceux obtenus auprès de CORIOLIS et qui seront déployés dans le cadre du projet TICTAC (vagues de chaleur) et du PPR MaHEVA piloté par Sophie CRAVATTE, directrice de recherche IRD à Nouméa.

En conséquence, connaître les plans de déploiement des flotteurs par les collègues NZ est important pour le parc et pour les scientifiques travaillant sur l'océanographie et le climat.

Pour ce qui est du risque sur l'environnement, le déploiement de ces flotteurs ne pose pas de problème particulier en soit, au regard du gain d'information très utile à la NC et à l'échelle globale. L'impact environnemental est celui plus général lié à la dérive des flotteurs qui constituent en fin de vie des déchets dont il serait opportun de penser un jour à les récupérer. Mais là n'est pas l'objet de la sollicitation.

Au-delà du déploiement des flotteurs il est fait mention de données d'acoustique par sondeur SIMRAD EK80. Il serait intéressant que ces données puissent également être communiquées dans le cadre des études réalisées sur les organismes méso pélagiques. En revanche, les caractéristiques de ce type de sondeur qui n'est pas un sondeur bathymétrique multifaisceaux restreint son utilité pour la bathymétrie dont l'acquisition des données est par ailleurs limitée à 1500 m.

En conclusion, les opérations telles que décrites auront une atteinte à l'environnement faible voire négligeable et acceptable au regard des informations qu'elles apporteront à l'échelle globale et locale.

Les attendus du déploiement des flotteurs rentrent dans le cadre de l'acquisition des connaissances et s'inscrit donc sans ambiguïté dans les recommandations et attendus du plan de gestion.

Dans le contexte du changement climatique, augmenter les capacités d'acquisition de données sur les océans est particulièrement important pour ajuster au plus près des données les modèles du climat à l'échelle mondiale mais également régionale.

L'avis du CS est très favorable.

Les experts qui ont donné leur avis n'ont pas de conflit d'intérêt avec ce projet.

Nouméa, le 11 mars 2024.